



14ème législature

Question N° : 9997	De Mme Virginie Duby-Muller (Union pour un Mouvement Populaire - Haute-Savoie)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires européennes		Ministère attributaire > Affaires européennes
Rubrique >politiques communautaires	Tête d'analyse >enseignement supérieur	Analyse > programme Erasmus. pérennité.
Question publiée au JO le : 13/11/2012 Réponse publiée au JO le : 05/03/2013 page : 2483 Date de signalement : 29/01/2013		

Texte de la question

Mme Virginie Duby-Muller alerte M. le ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères, chargé des affaires européennes, sur la nécessaire survie d'Erasmus. Avec 3 millions d'étudiants ayant effectué une courte partie de leur scolarité en dehors de leur pays, ce système d'échange créé il y a maintenant 25 ans est un succès populaire et contribue à la fabrication du citoyen européen qui fait défaut à la construction politique de l'Union. Avec Erasmus et le cursus LMD, l'Europe a, en effet, jeté les bases d'une véritable intégration éducative seule à même de forger le sentiment européen et de répondre à la compétition mondiale sur le marché de la connaissance. Mais Erasmus reste encore un système trop confidentiel. À son apogée il n'a concerné chaque année que 3 % à 4 % de l'ensemble des étudiants du continent. En France, 30 000 jeunes seulement en profitent sur un total de 2,4 millions d'inscrits dans le supérieur. Aussi elle lui demande quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour la survie et la promotion en France et en Europe du programme Erasmus.

Texte de la réponse

La pérennité du programme européen d'échanges « Erasmus » n'est pas menacée. Des déclarations inutilement alarmistes ont pu évoquer le risque d'une cessation de paiements pour la fin de l'exercice 2012. Or, si les prévisions d'exécution de la Commission européenne faisaient apparaître, dès le mois de juin 2012, une sous-évaluation des crédits affectés au programme « Erasmus » dans le budget 2012 de l'Union, la Commission indiquait cependant dans une note d'information en date du 16 octobre 2012, que « jusqu'à la fin de l'année, il ne devrait pas y avoir de problème de paiement des bourses Erasmus aux étudiants qui se rendent à l'étranger pour une période d'étude ou pour un stage » dans la mesure où 70 % des financements du programme Erasmus pour l'année universitaire 2012/2013 ont d'ores et déjà été transférés aux agences nationales. De fait, au plan national, l'Agence Europe-Education-Formation-France, chargée du programme européen pour l'Education et la Formation tout au long de la vie, dont le programme Erasmus est une composante, dispose d'une trésorerie qui lui permet, jusqu'à la fin de l'année 2012, de faire face à ses engagements vis-à-vis des bénéficiaires des programmes qu'elle gère. Dans une proposition de budget rectificatif pour 2012 qu'elle a présentée le 23 octobre, la Commission a néanmoins demandé 90 millions d'euros supplémentaires. La France a appuyé cette demande, compte tenu de l'importance qu'elle attache au programme Erasmus, comme le Premier ministre l'a rappelé dans son intervention à l'Assemblée nationale le 2 octobre 2012. A cette occasion, il avait en effet réaffirmé l'attachement du gouvernement français à la continuation et au renforcement de ce programme : « Aujourd'hui, l'Europe ne consacre que 1 % de son budget à l'éducation et à la formation. Mon gouvernement demandera une augmentation sensible de cette part. C'est ainsi que le programme Erasmus devra monter en puissance et bénéficier à un nombre plus important d'étudiants,

notamment issus de familles modestes ». A ce stade, les négociations entre le Parlement européen et le Conseil ont abouti et le budget rectificatif a été adopté en même temps que le budget 2013 de l'Union européenne. Ce budget comprend bien les 90 millions d'euros dévolus à ce programme. Au-delà de cette difficulté conjoncturelle qui a été résolue, la France est également attachée au maintien de ce programme dans les années à venir et demande qu'il soit doté de moyens suffisants. Pour la prochaine période de programmation, la Commission a proposé un nouveau programme, « Erasmus pour tous » (2014-2020). Dans une perspective d'intégration et de simplification, il doit réunir les anciens programmes pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport actuellement regroupés sous l'appellation Éducation et formation tout au long de la vie (EFTLV) : Erasmus, Jeunesse en action, Erasmus Mundus, Tempus, Alfa, Edulink, et la coopération bilatérale avec les pays industrialisés. Ce programme disposera ainsi d'une plus grande lisibilité encore qu'aujourd'hui, ce qui contribuera à sa promotion.